

Dépôt :
Marc Baum

Luxembourg, le 10 octobre 2024

HA - Dossier Caritas



RÉSOLUTION

Relative à l'importance d'un secteur des ONG diversifié et indépendant

La Chambre des Député-e-s,

- considérant que les organisations non gouvernementales (ONG) sont une émanation de la société civile, fondées sur la volonté des citoyennes et citoyens de s'engager pour des causes communes, et qu'elles forment ensemble un secteur important et reconnu de notre société démocratique ;
- considérant qu'il existe de nombreuses ONG au Luxembourg très différentes de par leur taille, leur objet de travail ou leur orientation politique et qu'il est important de sauvegarder cette pluralité et cette diversité parmi les ONG qui reflètent la société ;
- considérant que les ONG luxembourgeoises, et plus particulièrement celles œuvrant dans les domaines social, environnemental, de défense des droits humains et des droits des minorités, de la coopération internationale et du secteur culturel, effectuent un travail crucial pour l'intérêt général ;
- considérant que de nombreuses ONG ont pu acquérir dans leur domaine une expérience et une expertise aujourd'hui indispensables pour notre société et qu'elles ont très souvent été précurseurs dans leur travail par l'innovation et par leur force de proposition ;
- considérant que l'indépendance politique des ONG est de première importance afin de leur permettre d'exprimer leur sens critique, de participer pleinement au débat public et de développer leur plaidoyer politique ;
- considérant que les ONG se financent principalement par des dons et par des subventions étatiques et que ces deux sources de financement sont complémentaires ;

constate

- que le cas de détournement de fonds dont a été victime la Fondation Caritas en 2024 et la gestion de crise subséquente ont fait surgir un sentiment d'inquiétude et d'appréhension généralisé dans le secteur des ONG au Luxembourg qui c'est notamment manifesté le 7 octobre lors d'une conférence de presse organisée par 33 ONG ;

exprime

- sa gratitude et son respect pour le travail et l'engagement quotidien des ONG en faveur de l'intérêt général, que ce travail soit effectué de manière bénévole ou professionnelle ;
- sa confiance dans les ONG, aussi bien par rapport à leur savoir-faire et leur expertise dans leur travail respectif, que par rapport à leur capacité de gérer de manière responsable et efficace les financements publics accordés ;

s'engage

- à protéger la pluralité et la diversité du secteur des ONG au Luxembourg, ainsi que l'indépendance politique des ONG ;
- à maintenir un cadre réglementaire et un soutien financier propice au développement et à l'épanouissement des ONG ;
- de veiller à ce que les autorités publiques entretiennent avec les ONG à tout moment des relations et un dialogue basés sur le respect mutuel et la confiance.

Signatures

Harz Baum



David Wagner



7.3

JJUNA BERNARD



TINA COFFERDINE